



McGill



Rapport Annuel
Régime de Retraite
de l'Université McGill



31 DÉCEMBRE 2019





TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|-----------|--|-----------|---|
| 04 | Faits saillants 2019 | 25 | Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles |
| 07 | Message des membres du Comité d'administration des retraites | 26 | Évaluation actuarielle |
| 08 | Gouvernance | | Rapport financier |
| 11 | Prestations et administration | 27 | Lettre sur la responsabilité de la direction |
| 13 | Au service des membres | 28 | Rapport de l'auditeur |
| 14 | Gestion des placements | 30 | État de l'actif net disponible pour le service des prestations |
| 16 | Fonds d'accumulation | 31 | État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations |
| 17 | Fonds commun d'actions | 32 | Notes afférentes au rapport financier |
| 18 | Fonds commun de titres à revenu fixe | 44 | Glossaire |
| 19 | Placements alternatifs | 45 | Contacts |
| 20 | Fonds de marché monétaire | | |
| 21 | Compte équilibré | | |
| 22 | Fonds socialement responsable | | |
| 23 | Options cycle de vie | | |
| 24 | Fonds de retraite | | |

FAITS SAILLANTS 2019

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,3 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019: 14,0 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 7,6 %

COMPTE ÉQUILBRÉ

697,2 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019: 20,4 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 8,8 %

**FONDS COMMUN
D' ACTIONS**

41,1 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019: 18,7 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 8,8 %

**FONDS SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

455,1 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019: 6,9 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 3,8 %

**FONDS COMMUN DE
TITRES À REVENU FIXE**

24,5 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019: 2,0 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 1,3 %

**FONDS DE MARCHÉ
MONÉTAIRE**

19,4 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2019:

10,6 % À 17,5 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

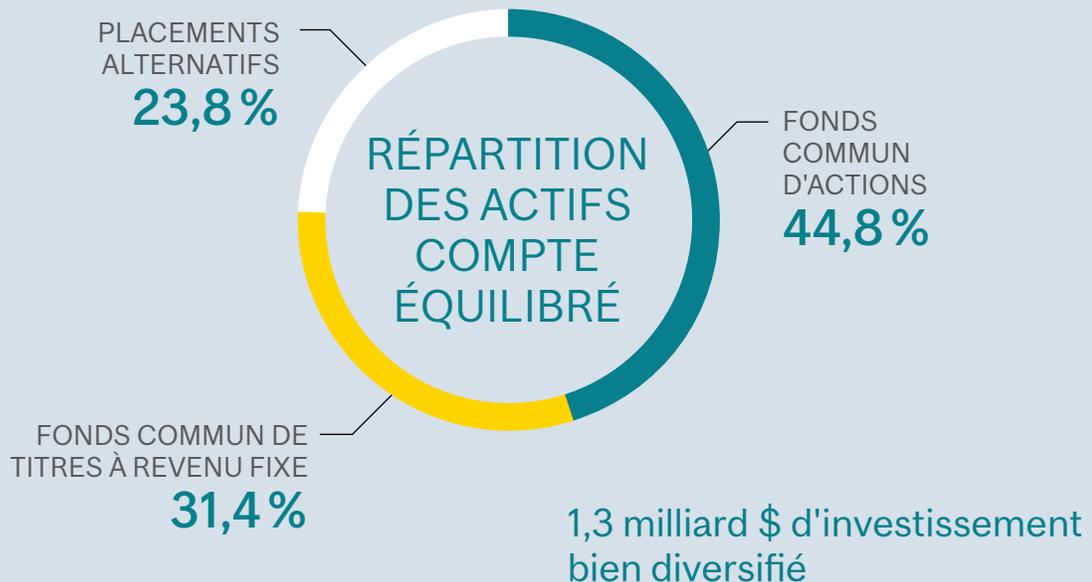
5 ANS: 5,6 % À 8,4 %

**OPTIONS CYCLE
DE VIE**

Actif net disponible pour le service des prestations
de l'Université McGill (au 31 décembre)



82,5 % DES ACTIFS SONT INVESTIS DANS L'OPTION COMPTE ÉQUILIBRÉ



FAITS SAILLANTS 2019

PARTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2019

CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

| | 2009 | 2014 | 2019 |
|-----------|-------|-------|--------|
| Actifs | 5 869 | 5 738 | 6 545 |
| Différés | 2 717 | 2 672 | 2 823 |
| Retraités | 1 379 | 1 202 | 963 |
| Total | 9 965 | 9 612 | 10 331 |

La participation des membres actifs a augmentée de 14 % au cours des 5 dernières années

MEMBRES ET ACTIFS DU RÉGIME

6 545

MEMBRES ACTIFS

1,1 G\$ en actifs

47 ans, l'âge moyen des membres

58 % femmes

42 % hommes

2 823

MEMBRES DIFFÉRÉS

250,8 M\$ en actifs

51 ans, l'âge moyen des membres

50 % femmes

50 % hommes

963

MEMBRES DANS
LE FONDS DE RETRAITE

533 membres visés par les **anciens tarifs** avec un âge moyen de 88 ans

430 membres visés par les **nouveaux tarifs** avec un âge moyen de 78 ans

Le Fonds est fermé depuis le 1^{er} janvier 2011

7,8 M\$ de cotisations supplémentaires de solvabilité

740 règlements pour un total de 107,8 M\$

124

DÉPART À LA RETRAITE

67 ans, l'âge moyen au départ à la retraite



MESSAGE

DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

En 2019, le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a affiché une performance positive dans toutes les catégories d'actifs, se traduisant par de bons rendements pour toutes les options de placement offertes aux membres. De plus, le Service d'administration des retraites et le Comité d'administration des retraites (le « CAR ») travaillent à apporter des améliorations aux options administratives du Régime, qui devraient être opérationnelles en 2020.

Le CAR et l'Université ont pour objectif de maintenir un régime de retraite bien géré et durable. Le CAR délègue la responsabilité de la stratégie d'investissement du régime au Comité de placement du Régime (le « CPR »). Le CAR et le CPR continuent de travailler ensemble pour gérer le régime de façon à atteindre les objectifs de stabilité financière, de taux de rendement concurrentiels et de contributions justes et raisonnables.

En plus d'offrir une option socialement responsable aux membres, le CPR et le Service des placements tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans leur sélection de gestionnaires et de stratégies d'investissement. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés en 2019 pour porter à 96% les actifs du Régime gérés par des gestionnaires intégrant les facteurs de risque ESG dans leur processus d'investissement.

Les marchés financiers ont connu une solide reprise en 2019, plusieurs risques macroéconomiques s'étant estompés, notamment le différend commercial américano-chinois et le Brexit. Le Compte équilibré a dégagé un solide rendement brut de 14% en 2019, se remettant d'une performance décevante en 2018. Par conséquent, la performance du Compte équilibré sur les périodes de 1, 2, 3, 5 et 10 ans est bien meilleure que l'objectif à long terme, soit l'inflation majorée de 3,7%. Le Fonds commun d'actions a enregistré la meilleure performance pour 2019 avec un rendement brut de 20,4%. Les rendements de chaque option d'investissement et sa performance par rapport à son indice de référence se trouvent à la page 17 de ce rapport.

Les consultations avec les membres se sont poursuivies au sujet de l'amendement n° 25, concernant les modifications apportées à certaines parties du Régime, et nous prévoyons que la modification sera présentée au conseil des gouverneurs pour approbation en 2020. Dans le cadre de l'amendement n° 25, les membres Partie A ont bénéficié d'une réduction du taux de la cotisation spéciale relative au partage du coût des déficits depuis septembre 2018. D'autres modifications proposées incluent la possibilité pour

les membres Partie A de prendre leur prestation de retraite supplémentaire sous forme de rente et une option de prestation variable qui permettra aux membres de recevoir des paiements de type Fonds de revenu viager directement du Régime tout au long de leur retraite.

Tel que détaillé dans la section Gouvernance (p.8), 2019 a vu quelques changements d'adhésion au CAR et au CPR. Mme Tina Hobday (B.A.1988, LL.B 1993) s'est jointe au CAR en tant que l'une des représentantes nommées par le Conseil des gouverneurs, en remplacement de Mme Kim Holden. Mme Holden a servi le CAR et CPR pendant neuf ans, dont plusieurs à titre de vice-présidente du CAR et une à titre de présidente par intérim. Le CAR tient à remercier sincèrement Mme Holden pour son service exceptionnel envers McGill.

Les marchés financiers ont connu une solide reprise en 2019

Je tiens à remercier les membres du CAR et du CPR ainsi que les employés du Service d'administration des retraites et les employés du Service des placements pour leur expertise, diligence et considération à offrir aux membres du Régime l'excellent service qu'ils méritent et auquel ils sont en droit de s'attendre.

En raison de la pandémie COVID-19, nous aimerions aviser les membres du Régime de retraite de l'Université McGill que l'assemblée générale des membres du régime initialement prévue pour mercredi le 6 mai 2020 est reportée. Nous vous communiquerons la nouvelle date dès qu'elle sera confirmée. Pour toutes mises à jour sur le Régime de retraite, veuillez visiter <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum>.



Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA
Présidente du CAR

GOVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures normales d'affaires dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 688 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 3R1. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-dadministration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2019, le CAR s'est réuni six fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

À l'assemblée générale tenue le 1 mai 2019, Professeur Christopher Ragan a été réélu pour un nouveau terme de trois ans dans une des positions du personnel enseignant alors que Mme Rosemary Cooke a été réélue pour un nouveau terme de trois ans dans une des positions du personnel administratif et de soutien. En juin 2019, Mme Kim Holden, désignée par le Conseil des gouverneurs, a donné sa démission après presque 10 ans de service au sein du CAR. Elle a été remplacée par Mme Tina Hobday qui a été désignée par le Conseil des gouverneurs pour un terme de trois ans. Le PAC remercie Mme Holden pour ses sages conseils et précieuses contributions aux délibérations du CAR et du CPR.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et tout autre action pouvant être requise. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR et de recevoir le rapport de l'auditeur.

En 2019, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2019, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA

(présidente du Comité d'audit)

Vice-principale adjointe, services financiers

Bureau du vice-principal, administration et finance

Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA

(présidente du CAR)

Directrice du programme GCPA

Certificat en comptabilité professionnelle, 2^e cycle

Faculté de gestion Desautels

M. Pierre Lavigne, FSA, FCIA, CFA

Membre indépendant

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (de gauche à droite)



PHOTO: OWEN EGAN

| | |
|--|--|
| M. Pierre Lavigne, FSA, FICA, CFA Membre Indépendant | Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2021 |
| M. Christopher Ragan, PhD Directeur, L'École de politiques publiques Max Bell Professeur agrégé en science économique | Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2022 |
| Mme Rosemary Cooke, B.A.A Directrice, administration et finances Faculté de médecine dentaire | Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2022 |
| Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance | Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2020 |
| M. Simon Fulleringer, BSc Gestionnaire de processus des services des TI Architecture et stratégie TI | Élu par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2020 |
| Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA (présidente du CAR) Directrice du programme GCPA Certificat en comptabilité professionnelle, 2 ^e cycle Faculté de gestion Desautels | Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2021 |
| Mme Diana Dutton, MBA Vice-principale adjointe Ressources humaines | Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mars 2021 |
| M. Myles Edwards, CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc. | Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en avril 2021 |
|  Mme Tina Hobday Avocate, associée Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. | Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en juin 2022 |

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

En 2019, le CPR s'est réuni quatre fois

| | |
|--|---|
| Michael Boychuk , FCPA, FCA (président du CPR) Administrateur de sociétés | Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en juin 2020 |
| M. Nicolas Drapeau , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc. | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en mai 2021 |
| M. Myles Edwards , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc. | Membre du CAR Mandat se terminant en avril 2021 |
| M. Clifton Isings , CFA Chef des placements et Vice-président Division des investissements du CN | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en mai 2021 |
| M. Pierre Lavigne , FSA, FICA, CFA Membre indépendant | Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2021 |
| Mme Caroline Miller , MBA, CFA Première vice-présidente, Stratège mondial BCA Research Inc. | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en septembre 2021 |
| M. François Quinty , CFA Directeur gestion des placements Via Rail Canada | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2023 |
| Professeure Julia Scott , MBA, CPA, CA, CFA Directrice du programme GCPA Certificat en comptabilité professionnelle, 2 ^e cycle Faculté de gestion Desautels | Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2021 |

SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité. CIBC Mellon est également responsable d'émettre les paiements aux membres.

Le CPR est composé de huit membres

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

En décembre 2019, M. Gilles Horrobin a été remplacé par M. François Quinty. Le PIC remercie M. Horrobin pour ses cinq années de service.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime au 31 décembre 2008, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1^{er} janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options **Fonds de revenu viager** (« FRV ») ou **Compte de retraite immobilisé** (« CRI ») proposées par l'Université McGill.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum>

COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

Cotisations spéciales de l'Université

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations spéciales s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement **Compte équilibré**.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; **l'évaluation de capitalisation** et **l'évaluation de solvabilité**. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2017 démontre un **déficit de capitalisation** de 47,4 millions \$ et un ratio de capitalisation de 97,0 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2015.

En 2019, l'Université a versé 9 590 203 \$ à titre de cotisations spéciales pour financer le passif PD

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2015 à 2017 :

| POSITION DE CAPITALISATION | 31 DÉCEMBRE 2017 \$ | 31 DÉCEMBRE 2015 \$ |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS | 1 537 696 000 | 1 447 567 000 |
| PASSIF ACTUARIEL | 1 585 071 000 | 1 525 574 000 |
| DÉFICIT DE CAPITALISATION | (47 375 000) | (78 007 000) |
| RATIO DE CAPITALISATION | 97,0 % | 94,9 % |

L'amélioration du ratio de capitalisation s'explique par des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendus depuis 2015 et des cotisations supplémentaires de solvabilité significatives de la part de l'Université.

2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime comprend maintenant seulement les actifs et passifs de solvabilité relatifs à la disposition de rente minimale du Régime, excluant les valeurs accumulées CD de tous les membres.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2018, le degré de solvabilité du Plan était de 62,5 %.

En 2019, l'Université a versé 7 788 485 \$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2017 à 2018:

| POSITION DE SOLVABILITÉ ¹ | 31 DÉCEMBRE, 2018 \$ | 31 DÉCEMBRE, 2017 \$ |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS | 253 336 000 | 975 725 000 |
| PASSIF DE SOLVABILITÉ | 405 466 000 | 1 133 514 000 |
| DÉFICIT DE SOLVABILITÉ | (152 130 000) | (157 789 000) |
| DEGRÉ DE SOLVABILITÉ | 62,5% | 86,1% |

Note 1: Pour la base de l'évaluation, voir l'Évaluation Actuarielle à la page 26.

La méthodologie pour le calcul du degré de solvabilité a changé en 2018 ce qui explique la grande variation du degré de solvabilité. Cependant, comme le démontre le tableau ci-dessus, la situation financière réelle ne s'est pas détériorée. Le déficit de solvabilité a passé de 157 789 000 \$ à 152 130 000 \$ entre 2017 et 2018. Le changement de méthodologie n'affecte pas les membres du Régime, car l'Université continue de fournir un financement afin de permettre aux membres sortants d'accéder à 100% de la valeur de leur compte lors du règlement.

Cotisations spéciales des membres Partie A

Effectif le 1^{er} janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Depuis son introduction, les cotisations régulières des membres actifs Partie A avaient été augmentées de 2,2 % tandis que les cotisations régulières de l'Université avaient été réduites du même montant. Depuis septembre 2018, ce taux a été réduit à 1,9 %. Les cotisations spéciales des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

Cotisations en 2019

| FONDS D'ACCUMULATION | PAR LES MEMBRES \$ | PAR L'UNIVERSITÉ \$ |
|---|-----------------------|------------------------|
| CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES | 29 582 236 | 31 259 670 |
| COTISATIONS SPÉCIALES - SEGMENT PD ¹ | | 9 590 203 |
| COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ | | 7 788 485 |
| COTISATIONS SPÉCIALES - MEMBRES PARTIE A | 4 812 371 | |
| COTISATIONS VOLONTAIRES | 1 453 372 | |
| TOTAL | 35 847 979 | 48 638 358 |

Note 1: Composé de 4 913 703 \$ pour le coût du service courant et de 4 676 500 \$ pour l'amortissement du déficit de capitalisation

PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2019, 740 règlements ont été effectués pour un total de 107 877 084 \$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

Règlements en 2019

| FONDS D'ACCUMULATION | NOMBRE DE RÉGLEMENTS | MONTANT TOTAL \$ |
|--|----------------------|---------------------|
| PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS L'EXTERNE | 252 | 47 232 279 |
| PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL | 117 | 34 733 296 |
| PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI | 357 | 21 422 789 |
| PRESTATIONS DE DÉCÈS | 14 | 4 488 720 |
| TOTAL | 740 | 107 877 084 |

Fonds de retraite

Au 31 décembre 2019, le Régime comptait 963 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds de retraite. En 2019, un total de 24 371 381 \$ a été versé sous forme de rentes.

Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

MODIFICATIONS AU RÉGIME

Aucune modification n'a été apportée au Régime en 2019. Quatre séances de consultation ont eu lieu avec les membres à propos des modifications proposées au plan, notamment:

Pour tous les membres: l'introduction de l'option de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager directement du Régime.

Pour les membres de la Partie A: l'option de recevoir la prestation supplémentaire de retraite en tant que pension ou maintien de la valeur de transfert à 100% ainsi que l'élimination d'une référence à un taux spécifique de partage des coûts du déficit dans le texte du Régime.

Ce changement, ainsi que tout changement éventuel, est sujet à l'approbation par le Conseil des gouverneurs, et doit être déposé auprès des autorités réglementaires en tant qu'amendement n° 25. La date d'entrée en vigueur de tout changement approuvé sera communiquée aux membres du Régime une fois confirmé.

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).

SITE WEB DU RÉGIME

La consultation du site web des programmes d'épargne de l'Université McGill s'accroît d'année en année. En 2019, le nombre de sessions web a atteint 60 658, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. Il a eu 114 881 consultations de pages web en 2019.

| | 2019 | 2018 | PAR RAPPORT À 2018 |
|----------------------------|---------|---------|--------------------|
| SESSIONS WEB | 60 658 | 50 399 | + 20 % |
| CONSULTATIONS DE PAGES WEB | 114 881 | 106 955 | +7 % |

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^{ième} jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et les décisions d'allocation d'actifs en accédant au site web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill. <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à revisiter l'outil de calcul du revenu de retraite et compléter le questionnaire de profil d'investisseur, au minimum une fois l'an ou suite à un événement de la vie, afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leur profil d'investisseur. Ces outils sont à la disposition des membres pour les aider à atteindre leurs objectifs de retraite.

| | 2019 | 2018 | PAR RAPPORT À 2018 |
|--|-------|-------|--------------------|
| QUESTIONNAIRE DE PROFIL D'INVESTISSEUR | 3 664 | 6 327 | -42 % |
| OUTIL DE CALCUL DU REVENU DE RETRAITE | 7 781 | 3 413 | +128 % |

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissement bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Le nombre de changement d'allocation d'actifs s'est accru de 2 % par rapport à 2018.

| | 2019 | 2018 | PAR RAPPORT À 2018 |
|-----------------------------------|-------|-------|--------------------|
| ACHANGEMENT D'ALLOCATION D'ACTIFS | 4 351 | 4 257 | + 2 % |

CAPSULES VIDÉO

En 2019, le Service d'administration a lancé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>

SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime. En 2019, 42 sessions ont été présentées à 702 membres. Différentes séances d'information sont disponibles et visent à répondre aux besoins et questions des membres en ce qui a trait au Régime. Les sessions disponibles comprennent la séance d'information générale, la séance d'information sur la retraite, la séance d'information sur les options de règlement, la séance d'information sur la période de décumulation/décaissement des fonds de retraite, la séance d'information sur le RER collectif et la séance d'information sur le Fonds de revenu viager collectif. En 2019, des sessions de consultation portant sur les modifications au Régime ont également été offertes.

Les membres peuvent s'inscrire en ligne à une séance d'information en allant sur le site web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions> ou en laissant un message au 514-398-8484 (messagerie vocale seulement).

RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

À tous les trimestres, le Service des placements prépare les Profils trimestriels qui résument les performances et l'allocation des actifs pour chacune des options d'investissement. Les membres peuvent accéder aux Profils trimestriels en allant sur le site web à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest/profils-trimestriels>.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

Fonds d'accumulation - Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**.

Fonds de retraite - Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé aux nouveaux membres depuis le 1er janvier 2011.

Politique de placement - Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la diversification des placements, **la couverture des devises**, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissements pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, durant les heures normales d'affaires.

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

Par le Service des placement (février 2020)

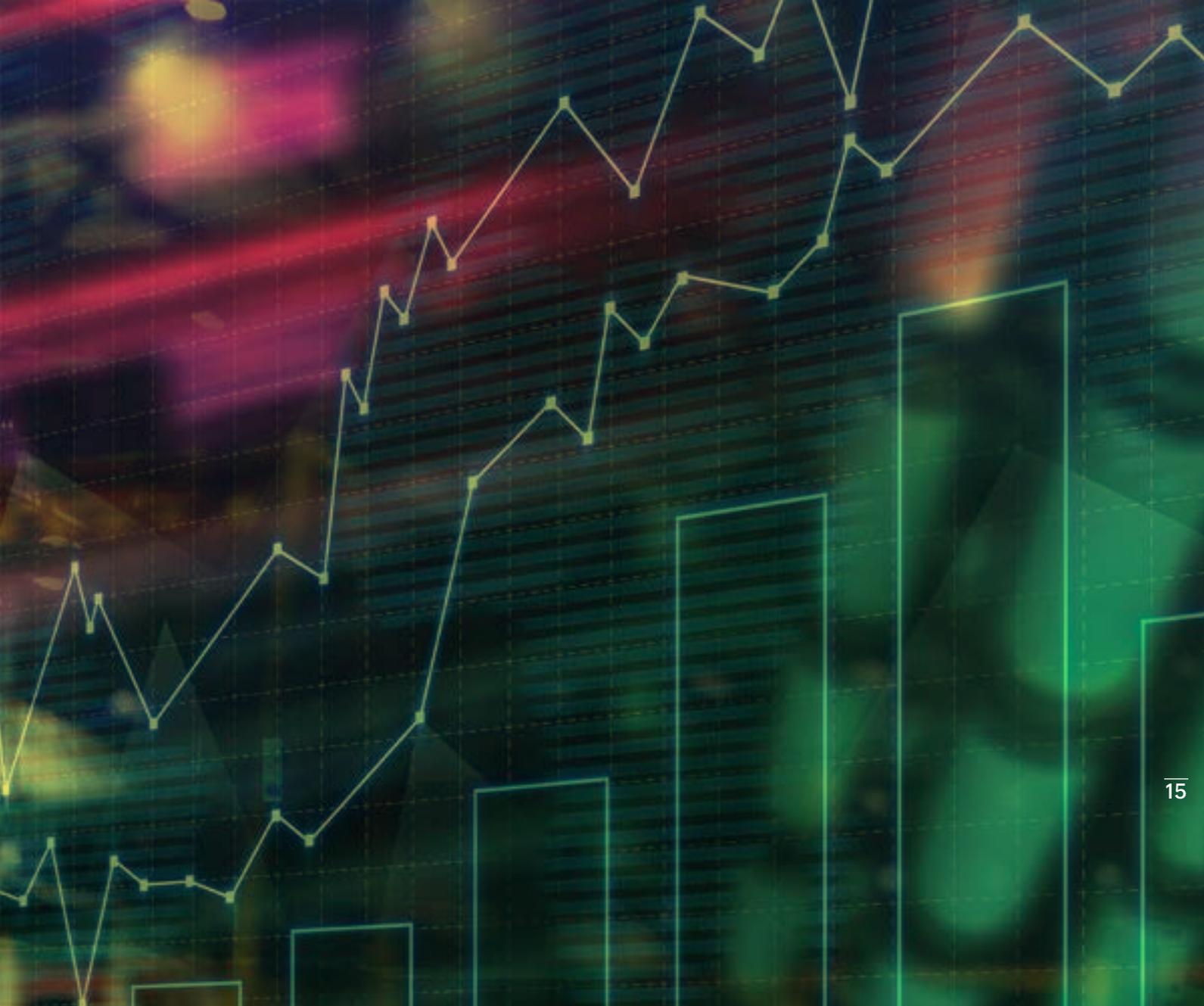
Les marchés d'actions ont connu une excellente année 2019. En effet, les actions mondiales s'appréciaient de 26,2 %, les actions canadiennes, de 22,9 % et les actions américaines généraient un impressionnant gain de 31,5 %. Ces résultats sont exceptionnels, surtout considérant que l'économie est en croissance depuis maintenant plus de dix ans, ce qui en fait la plus longue période expansionniste jamais mesurée. Ces bons résultats font suite à une année 2018 décevante où la plupart des marchés d'actions perdaient de la valeur.

Le marché obligataire a quant à lui fourni un rendement fort respectable de 6,9 % en 2019, une performance en majeure partie attribuable à la tendance baissière des taux d'intérêt observée au cours de l'année. De plus, le Fonds commun de titres à revenu fixe a aussi été aidé par son importante allocation en obligations corporatives, lesquelles ont mieux fait que la dette gouvernementale.

Le portefeuille de placements alternatifs, composé d'actifs réels, de stratégies diversifiées et de placements privés, a connu une bonne année 2019, affichant un rendement net de 9,8 %. La bonne performance des actifs réels (+13,9 %), lesquels incluent des investissements immobiliers et d'infrastructures, a fortement contribué à ce bon résultat. Du côté des placements privés, le rendement de 5,0 % en 2019 est bien en deçà des résultats obtenus en 2017 et 2018 (20,3 % et 17,4 %, respectivement). La faible performance de 2019 s'explique principalement par le fait que les investissements faits récemment demeurent en phase de démarrage, une période caractérisée par des dépenses importantes et peu de création de valeur. Bien que les placements alternatifs affichent cette année un rendement significativement inférieur à celui offert par le Fonds commun d'actions (20,4 %), ils ont néanmoins leur place dans un portefeuille équilibré puisqu'ils offrent une exposition à un plus large éventail d'investissements, ce qui se traduit ultimement par une diversification accrue et un meilleur rendement espéré sur un cycle complet de marché.

Dans l'absolu, nous sommes satisfaits du rendement de 14 % généré par le Fonds équilibré en 2019, mais notons qu'une telle performance est supérieure à ce à quoi il est raisonnable de s'attendre à long terme. L'environnement actuel est exigeant pour les investisseurs alors que les marchés ne récompensent plus nécessairement les compagnies générant des profits stables années après années, mais semblent même favoriser les quelques compagnies promettant une croissance élevée des revenus sans égard à leur profitabilité actuelle. Les prévisions de croissance économique mondiale baissent et les investisseurs semblent donc chercher la croissance là où ils le peuvent, quitte à porter moins attention au bilan financier et à la profitabilité des compagnies. Cette dynamique s'observe habituellement dans les dernières phases d'un cycle économique. De plus, le marché obligataire actuel parvient à peine à protéger





contre l'inflation avec les obligations gouvernementales long terme qui affichent un rendement à échéance en deçà de 2 %. Les investisseurs se retournent donc vers les actions, les actifs réels et les placements privés, poussant les prix de ces actifs à de nouveaux sommets. Dans ce contexte, nous continuons de favoriser les gestionnaires de portefeuilles qui ciblent des compagnies de qualité et qui sont sensibles au prix payé pour chaque investissement plutôt que de simplement se fier sur la croissance espérée.

Avec le bas niveau actuel des taux d'intérêt et les écarts de crédit qui s'approchent de leurs minimums historiques, les obligations sont présentement dispendieuses. De plus, avec les obligations 30 ans du gouvernement fédéral qui se transigent essentiellement au même taux que les obligations 2 ans, nous voyons peu d'intérêt à surpondérer les titres à revenu à fixe, en particulier les obligations long terme. Ainsi, malgré les évaluations relativement élevées observables pour les actions et les placements alternatifs, ces deux catégories d'actif représentent encore des opportunités d'investissement intéressantes à long terme. Il faut cependant savoir que

ces investissements pourraient être sujets à une forte volatilité à court terme étant donné la maturité du cycle économique actuel. Ainsi, les investisseurs doivent favoriser une approche à long terme et se montrer patients et disciplinés.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons le cap sur notre plan d'investissement à long terme qui consiste à détenir une grande proportion d'actions au sein du Fonds équilibré. Nous continuerons aussi à investir en placements privés et en actifs réels, des catégories d'actifs difficilement accessibles pour les investisseurs individuels. L'inclusion d'actifs réels tels que l'immobilier et les infrastructures permettent de réduire la sensibilité d'un portefeuille aux cycles économiques étant donné la très longue durée de vie de ces actifs. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce que ces investissements suivent la performance des actions lors des périodes de forts marchés haussiers, leur rôle étant plutôt d'améliorer le ratio rendement-risque du Fonds équilibré alors que nous progressons vers le haut du cycle économique actuel.

FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire et un Fonds socialement responsable. Les membres ont également l'option d'investir dans deux stratégies d'investissement équilibrées, soit l'option du compte équilibré et l'option cycle de vie, qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du régime. Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré

PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2019 (avant frais)

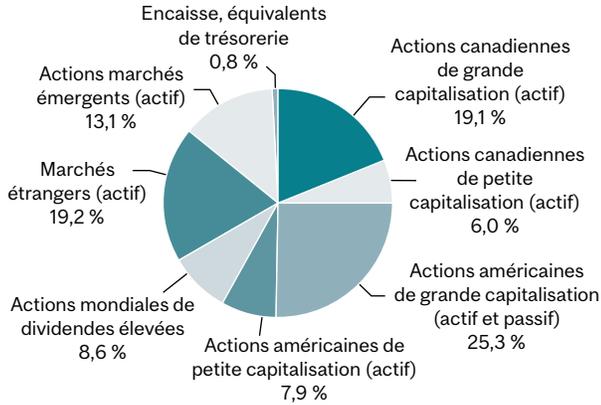
| CLASSES D'ACTIF | INDICES DE RÉFÉRENCE | ACTIFS (MILLION \$) | RENDEMENTS 2019 | RENDEMENTS L'INDICE DE RÉFÉRENCE | VALEUR AJOUTÉE |
|--|---|---------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES | | | | | |
| Fonds commun d'actions | 22 % Indice composé S&P/TSX 38 % S&P 500 (50% couvert) 29 % MSCI EAEO 11 % MSCI Marchés émergents | 697,2 | 20,4 % | 22,5 % | -2,1 % |
| Fonds commun de titres à revenu fixe | Indice FTSE Canada obligataire universel | 455,1 | 6,9 % | 6,9 % | 0,0 % |
| Placements alternatifs ¹ | 50 % Indice actifs réels 25 % Indice placements privés 25 % Indice fonds de stratégies diversifiés | 301,6 | 9,8 % | 7,7 % | 2,1 % |
| Fonds de marché monétaire | Indice FTSE Canada bons du Trésor 30 jours | 24,5 | 2,0 % | 1,7 % | 0,3 % |
| STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES | | | | | |
| Compte équilibré | 45 % Indice Fonds commun d'actions 20 % Indice Placement alternatifs 35 % Indice Fonds commun de titre à revenu fixes | 1 253,4 | 14,0 % | 14,0 % | 0,0 % |
| Fonds socialement responsable | 20 % Indice composé plafonné S&P/TSX 40 % Indice rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % Indice obligataire universel FTSE Canada | 41,1 | 18,7 % | 15,8 % | 2,9 % |
| Options cycle de vie | | 19,4 | 10,6 % to 17,5 % | 10,9 % to 18,7 % | -1,2 % to -0,3 % |

¹Après frais

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

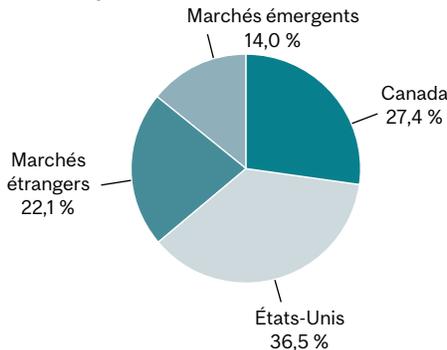
7 STRATÉGIES



697,2 M\$

45,9 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 41 |
| Frais administratifs | 23 |
| TOTAL | 64 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») canadien + 5,0 %, soit 6,7 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun d'actions fut de 10,2 %, dépassant l'objectif à long terme par 3,5 %, ainsi que son indice de référence par 0,2 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun d'actions a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 8,8 %, en dessous du rendement de l'indice de référence de 9,8 %, mais dépassant l'objectif à long terme de 6,7 %.

PERFORMANCE DE 2019

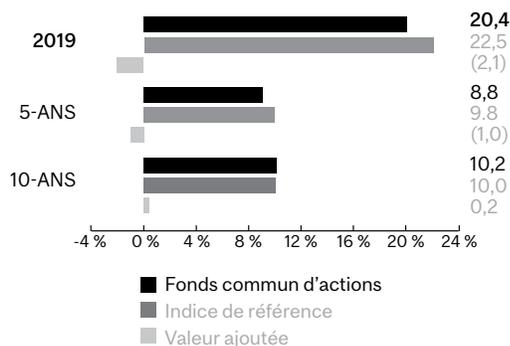
Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2019, le Fonds commun d'actions a généré un rendement de 20,4 % (avant frais), une performance impressionnante sur une base absolue, mais pas suffisante pour battre la performance de l'indice de référence de 22,5 % au cours de la même période. Les marchés mondiaux d'actions ont été témoin d'une croissance stable et continue tout au long de l'année. Il s'agit d'un contraste net avec la dépression vécue par les marchés lors du dernier trimestre de 2018, encouragé par le renversement des politiques de hausse des taux des banques centrales ainsi que l'apaisement apparent des conflits commerciaux. Les indices d'actions canadien (S&P/TSX) et mondiaux (MSCI Monde) ont généré 22,8 % et 21,2 %, respectivement, soit la plus forte hausse annuelle des actions mondiales depuis 2013. Le positionnement généralement défensif du Fonds commun d'actions ainsi que sa surpondération aux titres de petite capitalisation ont entravé la possibilité du portefeuille de surpasser son indice de référence en 2019, une année qui s'est démarquée par sa croissance exceptionnelle.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

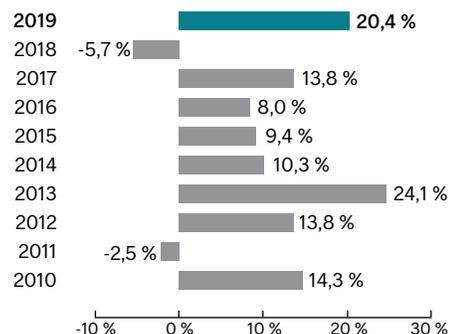
En 2019, un mandat d'actions canadiennes a été terminé et les changements suivants ont été apportés:

- une réduction de la répartition cible en actions canadiennes de 15 % à 10 %;
- une augmentation de la répartition cible en actions mondiales de 30 % à 35 %.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



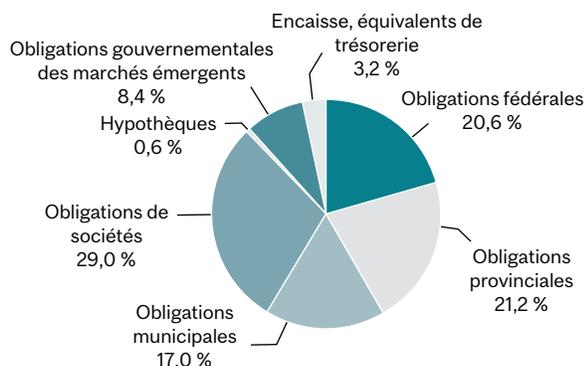
RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

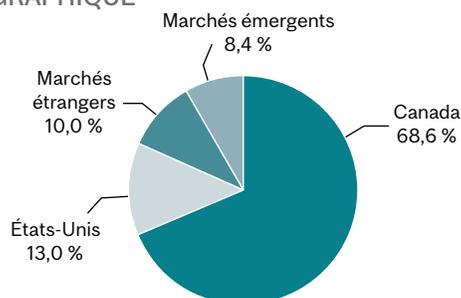
6 STRATÉGIES



455,1 M\$

30,0 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 28 |
| Frais administratifs | 22 |
| TOTAL | 50 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,5 %, soit 3,2 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun de titres à revenu fixe fut de 4,9 %, dépassant l'objectif à long terme et l'indice de référence par 1,7 % et 0,4 %, respectivement.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun de titres à revenu fixe a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 3,8 %, devançant l'objectif à long terme et l'indice de référence, qui ont chacun généré 3,2 % sur la période.

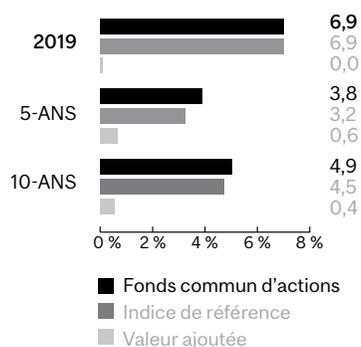
PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le Fonds commun de titres à revenu fixe a généré un rendement de 6,9 % (avant frais), soit le même rendement dégagé par l'indice de référence cette année. La durée plus courte du portefeuille lui a nui durant la majorité de l'année alors que les taux diminuaient. Le renversement de cette tendance et la bonne performance de nos gestionnaires d'obligations internationales lors du dernier trimestre ont permis au Fonds commun de titres à revenu fixe de rattraper la performance de l'indice de référence avant la fin du quatrième trimestre.

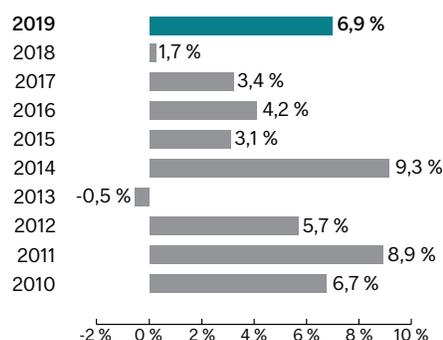
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au début de l'année 2019, un mandat d'obligation mondiale a été remplacé par un mandat d'obligation gouvernementale mondiale. De plus, l'exposition aux obligations de sociétés a été réduite tout au long de l'année.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



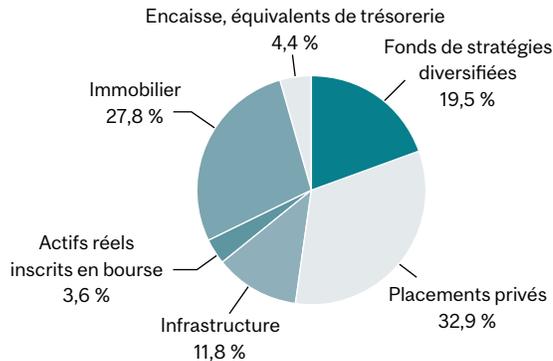
RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

PLACEMENTS ALTERNATIFS

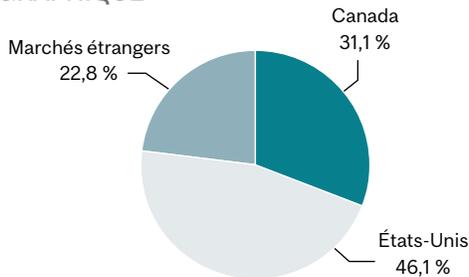
5 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



301,6 M\$

19,8 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|------------|
| Frais de gestion des placements | 211 |
| Frais administratifs | 23 |
| TOTAL | 234 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 6,2 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé des placements alternatifs fut de 10,8 % (après frais), dépassant l'objectif à long terme par 4,6 %, ainsi que son indice de référence par 1,5 %.

Au cours des cinq dernières années, les placements alternatifs ont fourni un rendement annualisé de 8,9 % (après frais), bien au-delà de l'objectif à long terme de 6,2 % et au-dessus du rendement de l'indice de référence de 7,7 %.

Il convient également de mentionner que l'indice de référence des placements alternatifs ne peut être répliqué ni investi.

PERFORMANCE DE 2019

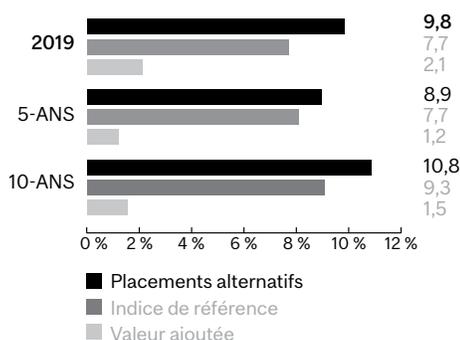
Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, les placements alternatifs ont généré un rendement de 9,8 % (après frais), ce qui est au-dessus du rendement de l'indice de référence de 7,7 %. Le rendement après frais de 13,9 % généré par les stratégies d'actifs réels (immobilier et infrastructure) a été le plus grand contributeur au résultat atteint par les placements alternatifs cette année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

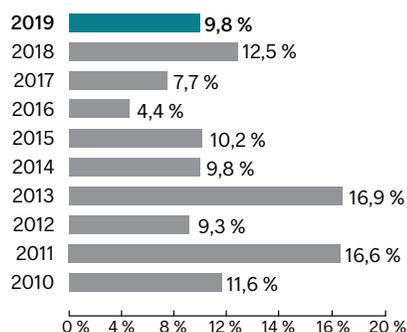
En 2019, des engagements ont été faits en placements privés, soit deux investissements des fonds de dettes privées et un investissement supplémentaire ont aussi été faits en actifs réels, soit un investissement dans un fonds d'infrastructure nord-américain et un autre dans un fonds d'immobilier canadien.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Ils sont désormais uniquement offerts à travers l'option du compte équilibré et les options cycle de vie.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)*



RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)*

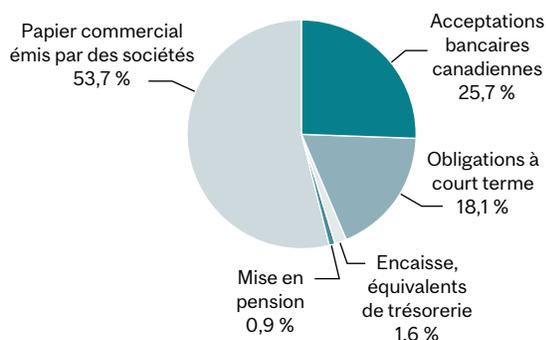


*Après frais, de par les normes de l'industrie

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

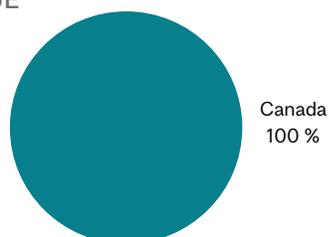
6 TYPES DE PLACEMENT



24,5 M\$

1,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 7 |
| Frais administratifs | 11 |
| TOTAL | 18 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds de marché monétaire fut de 1,1 %, manquant l'objectif à long terme par à peine 0,1 %, mais devançant l'indice de référence par 0,2 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de marché monétaire a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 1,3 %, au-dessus du rendement de l'indice de référence de 0,9 % et devançant tout juste l'objectif à long terme de 1,2 %.

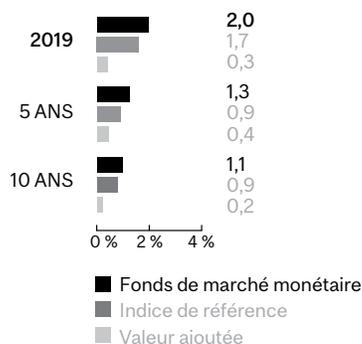
PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement (avant frais) de 2,0 %, surpassant l'indice de référence par 0,3 %. Le taux directeur de la Banque du Canada est demeuré inchangé à 1,75 % pour l'ensemble de l'année, le plus haut niveau atteint depuis 2008. Voilà pourquoi le Fonds a généré son plus important rendement annuel des 11 dernières années.

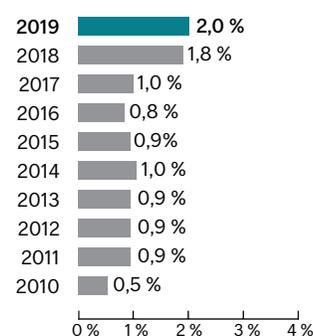
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2019.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ÉQUILIBRÉ

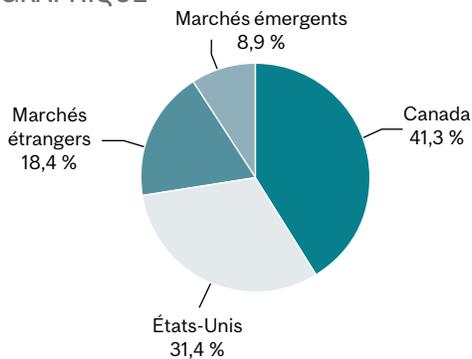
3 CLASSES

| D'ACTIF | 31 DÉCEMBRE 2019 | RÉPARTITION CIBLE | MIN - MAX |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|-------------|
| Fonds commun d'actions | 44,8 % | 45 % | 30 % - 63 % |
| Fonds commun de titres à revenus fixe | 31,4 % | 35 % | 25 % - 55 % |
| Placement alternatifs | 23,8 % | 20 % | 10 % - 40 % |

1 253,4 M\$

82,5 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|------------|
| Frais de gestion des placements | 77 |
| Frais administratifs | 23 |
| TOTAL | 100 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %, soit 5.4 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du compte équilibré fut de 8,9 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme par 3,5 % et celui de l'indice de référence par 1,1 %.

Au cours des cinq dernières années, le compte équilibré a généré un rendement annualisé de 7,6 % (avant frais), surpassant l'objectif à long terme de 5,4 % et l'indice de référence de 6,8 %.

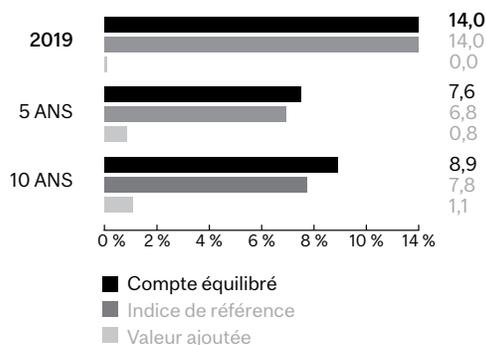
PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le compte équilibré a généré un rendement (avant frais) de 14,0 %, mené par un marché d'actions en plein essor. Cette performance est alignée avec celle de l'indice de référence du compte équilibré. Les gestionnaires des placements alternatifs, plus particulièrement ceux en actifs réels, ont fourni la plus grande contribution sur une base relative à ce résultat. Cette surperformance des placements alternatifs a aidé à compenser le retard occasionné par les gestionnaires faisant partie du Fonds commun d'actions et a permis au compte équilibré de finir l'année sans aucun retard par rapport à l'indice de référence.

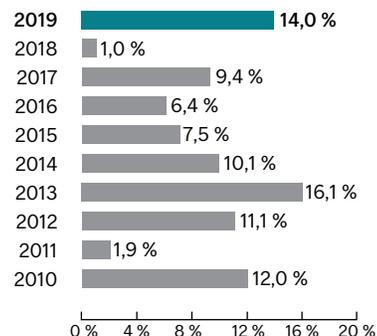
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

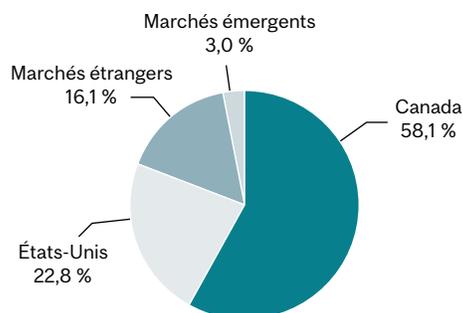
FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

3 FONDS VISION RBC

| | 31 DÉCEMBRE 2019 | RÉPARTITION CIBLE |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| Fonds d'actions canadiennes | 20,5 % | 20 % |
| Fonds d'actions mondiales | 42,3 % | 40 % |
| Fonds d'obligations canadiennes | 37,2 % | 40 % |

41,1 M\$

2,7 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 22 |
| Frais administratifs | 9 |
| TOTAL | 31 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,6 %, soit 5,3 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du FSR fut de 8,4 %, bien au-dessus de l'objectif à long terme par 3,1 % et surpassant l'indice de référence par 0,8 %.

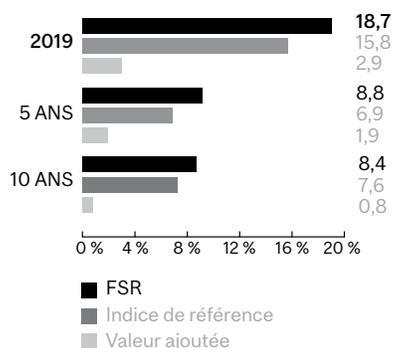
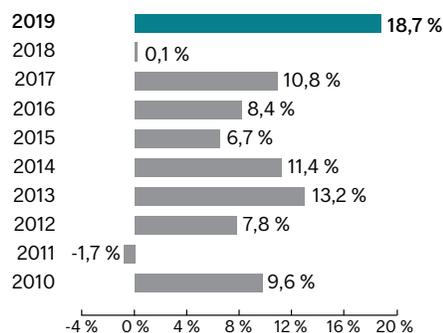
Au cours des cinq dernières années, le FSR a fourni un rendement annualisé de 8,8 % (avant frais), surpassant le rendement de l'objectif à long terme de 5,3 % et celui de l'indice de référence de 6,9 %.

PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le FSR a généré un rendement de 18,7 % (avant frais), surpassant largement le rendement de l'indice de référence à 15,8 %. La portion du portefeuille allouée aux actions mondiales non couvertes, constituant 42 % du Fonds, a été la principale contributrice de valeur ajoutée en 2019. Le niveau élevé de rendement absolu généré peut être attribué à la bonne performance des marchés d'actions mondiaux au cours de l'année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2019.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

OPTIONS CYCLE DE VIE

3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur
Modéré
Agressif

3 CLASSES D'ACTIF

Fonds commun de titres à revenu fixe
Fonds commun d'actions
Placement alternatifs

6 TRANCHES D'ÂGE

6 RÉPARTITIONS D'ACTIF A À F

19,4 M\$

1,3 % DES ACTIFS DU FONDS
D'ACCUMULATION

FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Frais de gestion des placements | 50 (A) à 65 (F) |
| Frais administratifs | 22 (A) à 23 (F) |
| TOTAL | 72 (A) à 88 (F) |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des options cycle de vie est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

L'option cycle de vie considère toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital (l'option la plus agressive est la F). Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement (l'option la plus conservatrice est la A).

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

PERFORMANCE PASSÉE

L'option cycle de vie est offerte depuis 2014. Depuis sa création, le taux rendement annualisé 5 ans des six différentes répartitions d'actifs varie de 5,6 % (A) à 8,4 % (F).

PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, les options cycle de vie ont généré des rendements de 10,6 % (A) à 17,5 % (F).

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégies dans les options cycle de vie ont eu lieu au travers des changements de Fonds commun d'actions, des placements alternatifs et du Fonds commun de titres à revenu fixe.

| | FONDS/ TRANCHES D'ÂGE | 66 ans et plus | 60 à 65 ans | 50 à 59 ans | 40 à 49 ans | 30 à 39 ans | Moins de 30 ans |
|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR | Fonds commun de titres à revenu fixe | 65 % | 65 % | 50 % | 40 % | 30 % | 20 % |
| | Fonds commun d'actions | 25 % | 25 % | 35 % | 45 % | 55 % | 65 % |
| | Placement alternatifs | 10 % | 10 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| | Répartition d'actif | A | A | B | C | D | E |
| PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ | Fonds commun de titres à revenu fixe | 65 % | 50 % | 40 % | 30 % | 20 % | 10 % |
| | Fonds commun d'actions | 25 % | 35 % | 45 % | 55 % | 65 % | 75 % |
| | Placement alternatifs | 10 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| | Répartition d'actif | A | B | C | D | E | F |
| PROFIL DE RISQUE AGRESSIF | Fonds commun de titres à revenu fixe | 50 % | 40 % | 30 % | 20 % | 10 % | 10 % |
| | Fonds commun d'actions | 35 % | 45 % | 55 % | 65 % | 75 % | 75 % |
| | Placement alternatifs | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| | Répartition d'actif | B | C | D | E | F | F |
| RENDEMENTS ANNUELS PASSÉ | Répartition | A | B | C | D | E | F |
| | 2019 | 10,6 % | 12,1 % | 13,4 % | 14,8 % | 16,1 % | 17,5 % |
| | Indice de référence | 10,9 % | 12,5 % | 14,0 % | 15,6 % | 17,2 % | 18,7 % |
| | Valeur ajoutée | -0,3 % | -0,4 % | -0,6 % | -0,8 % | -1,1 % | -1,2 % |
| | 2018 | 0,9 % | 0,7 % | 0,0 % | -0,8 % | -1,5 % | -2,2 % |
| | 2017 | 6,4 % | 7,7 % | 8,7 % | 9,8 % | 10,8 % | 11,8 % |
| | 2016 | 5,2 % | 5,6 % | 5,9 % | 6,3 % | 6,7 % | 7,1 % |
| 2015 | 5,3 % | 6,3 % | 6,9 % | 7,5 % | 8,1 % | 8,8 % | |
| RENDEMENT ANNUALISÉ | 5 ans | 5,6 % | 6,4 % | 6,9 % | 7,4 % | 7,9 % | 8,4 % |

FONDS DE RETRAITE

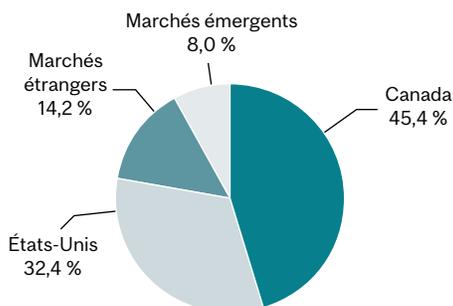
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1 janvier 2011. Le Fonds de retraite est fermé depuis.

3 CLASSES D'ACTIF

| | 31 DÉCEMBRE 2019 | RÉPARTITION CIBLE |
|----------------------|---------------------|----------------------|
| Actions mondiales | 52,0 % | 50 % |
| Titres à revenu fixe | 43,8 % | 50 % |
| Immobilier | 4,2 % | 0 % |

126,8 M\$
D'ACTIFS

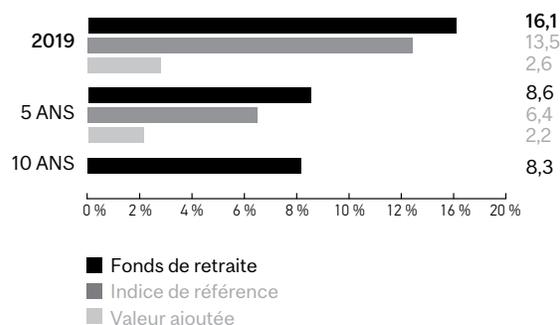
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 45 |
| Frais administratifs | 20 |
| TOTAL | 65 |

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,25 %, soit 4,95 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de retraite fut de 8,3 %, surpassant le rendement de l'objectif à long terme par 3,35 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de retraite a fourni un rendement annualisé de 8,6 %, largement supérieur à l'objectif à long terme de 4,95 % et surpassant l'indice de référence de 6,4 %. La performance du Fonds sur cinq ans a bénéficié de l'augmentation de la répartition cible des actions mondiales de 35 % à 50 % ayant eu lieu en 2017.

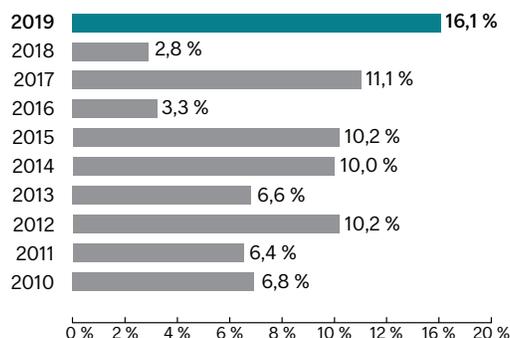
PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le Fonds de retraite a généré un rendement de 16,1 %, surpassant le rendement de l'indice de référence de 13,5 %. Les excellentes performances du gestionnaire d'actions mondiales et du gestionnaire d'obligations de sociétés ont toutes deux contribué à la valeur ajoutée exceptionnelle générée par le Fonds cette année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2019.

RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

CONSULTANTS EXTERNES

| | |
|--|--|
| Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON | Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité |
| Morneau Shepell | Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Héberge le site du Régime |
| Eckler | Service d'actuariat |
| Deloitte | Auditeur externe |
| Ernst & Young | Consultant - Fiscalité |

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (excluant les placements alternatifs)

| | | |
|---|---|--|
| Fonds commun d'actions | Actions canadiennes | Fidelity Investments Van Berkom & Associés |
| | Actions américaines | Wellington Management Van Berkom & Associés State Street Global Advisors |
| | Actions étrangères | Hexavest William Blair & Company RBC Global Asset Management |
| | Actions mondiales à dividendes élevés | State Street Global Advisors |
| Fonds commun de titres à revenu fixe | Obligations canadiennes | Canso Investment Counsel RBC Global Asset Management |
| | Dette privée en infrastructure | AMP Capital |
| | Obligations municipales et provinciales | Fiera Capital |
| | Obligations gouvernementales mondiales | Colchester Global Investors |
| | Obligations gouvernementales de marchés émergents | Colchester Global Investors |
| Fonds de marché monétaire | Investissements canadiens à court terme | Gestion de Placements TD |
| Fonds socialement responsable | Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes | RBC Gestion Mondiale d'Actifs |
| Fonds de retraite | Actions mondiales | Vontobel |
| | Titres à revenu fixe | Canso Investment Counsel Financière Manuvie |

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

ECKLER

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2017. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 24 juillet 2018, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être

requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements provenant du Segment minimum PD selon le degré de solvabilité le plus récent (62,5 %) établi dans le cadre de l'évaluation intérimaire en date du 31 décembre 2018 conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Veuillez noter que la méthodologie utilisée pour le calcul du degré de solvabilité a été modifiée au 31 décembre 2018 et est désormais basée uniquement sur les actifs et les passifs de solvabilité des segments PD, à l'exclusion du Segment CD.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

Opinion actuarielle

À notre avis :

- les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2020 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2021. De plus, une évaluation intérimaire doit être préparée au 31 décembre 2018 afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-Francois Gariépy, FSA, FCIA



Dany Desgagnés, FSA, FCIA

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (« CAR »).

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités de manière appropriée.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

18 mars 2020



Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



Chef des placements et trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2019 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2019, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 18 mars 2020

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2019
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

| | | |
|--|--------------|--------------|
| ACTIF | 2019 | 2018 |
| Placements (note 3) | 1 502 335 \$ | 1 351 973 \$ |
| Encaisse | 9 427 | 8 143 |
| Contrats de change (note 4) | 7 557 | 608 |
| Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers (note 6) | 1 197 | 347 |
| Revenus de placement à recevoir | 3 561 | 3 591 |
| Débiteurs | 1 340 | 4 886 |
| Cotisations à recevoir de l'Université McGill | 764 | 1 897 |
| | 1 526 181 | 1 371 445 |
| PASSIF | | |
| Contrats de change (note 4) | 787 | 6 324 |
| Créditeurs et charges à payer | 2 334 | 1 822 |
| Sommes à payer au Fonds de retraite (note 7) | 17 | 14 |
| Sommes à payer aux anciens membres | 6 627 | 3 481 |
| | 9 765 | 11 641 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 1 516 416 \$ | 1 359 804 \$ |

Fonds de retraite

| | | |
|---|--------------|--------------|
| ACTIF | 2019 | 2018 |
| Placements (note 3) | 125 454 \$ | 130 527 \$ |
| Encaisse | 204 | 615 |
| Contrats de change (note 4) | 48 | - |
| Revenus de placement à recevoir | 786 | 1 149 |
| Débiteurs | 1 076 | 1 254 |
| Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 7) | 17 | 14 |
| | 127 585 | 133 559 |
| PASSIF | | |
| Contrats de change (note 4) | - | 84 |
| Créditeurs et charges à payer | 407 | 83 |
| Sommes à payer à l'Université McGill | 1 814 | 1 920 |
| | 2 221 | 2 087 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 125 364 \$ | 131 472 \$ |
| Total de l'actif net disponible pour le service des prestations | 1 641 780 \$ | 1 491 276 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2019
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier | 1 359 804 \$ | 1 384 304 \$ |
| AUGMENTATION | | |
| Revenus de placement (note 5) | 36 190 | 36 157 |
| Gains réalisés | 61 218 | 43 548 |
| Cotisations régulières des membres | 29 582 | 26 927 |
| Cotisations spéciales des membres | 4 812 | 5 314 |
| Cotisations volontaires des membres | 1 454 | 2 028 |
| Cotisations régulières de l'Université McGill | 31 260 | 28 506 |
| Cotisations spéciales de l'Université McGill | 17 379 | 20 866 |
| Transferts d'autres régimes agréés | 612 | 1 207 |
| Augmentation totale de l'actif net | 182 507 | 164 553 |
| DIMINUTION | | |
| Frais d'administration (note 8) | 3 261 | 3 006 |
| Honoraires de gestion de placements | 3 523 | 3 475 |
| Coûts de transaction | 346 | 425 |
| Prestations de retraite | 47 232 | 38 317 |
| Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill | 34 733 | 23 536 |
| Prestations de cessation d'emploi | 21 423 | 35 390 |
| Prestations de décès | 4 489 | 6 353 |
| Diminution totale de l'actif net | 115 007 | 110 502 |
| Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains (pertes) non réalisés) | 89 112 | (78 551) |
| Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice | 156 612 | (24 500) |
| Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 1 516 416 \$ | 1 359 804 \$ |

Fonds de retraite

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier | 131 472 \$ | 153 392 \$ |
| AUGMENTATION | | |
| Revenus de placement (note 5) | 2 749 | 3 647 |
| Gains réalisés | 3 279 | 6 392 |
| Augmentation totale de l'actif net | 6 028 | 10 039 |
| DIMINUTION | | |
| Frais d'administration (note 8) | 258 | 255 |
| Honoraires de gestion de placements | 121 | 124 |
| Prestations de retraite | 24 371 | 25 562 |
| Diminution totale de l'actif net | 24 750 | 25 941 |
| Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains (pertes) non réalisés) | 12 614 | (6 018) |
| Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice | (6 108) | (21 920) |
| Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 125 364 \$ | 131 472 \$ |
| Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 1 641 780 \$ | 1 491 276 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

| Âge du membre à la fin du mois précédent | Membres réguliers | Membres PTG-U |
|--|-------------------|---------------|
| 39 ou moins | 5,0 % | 5,5 % |
| de 40 à 49 | 7,0 % | 7,5 % |
| de 50 à 65 | 8,0 % | 8,5 % |

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

| Âge du membre à la fin du mois précédent | Membres réguliers | Membres PTG-U |
|--|-------------------|---------------|
| 39 ans ou moins | 5,0 % | 5,8 % |
| de 40 à 49 ans | 7,5 % | 8,3 % |
| de 50 à 65 ans | 10,0 % | 10,8 % |

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations spéciales afin de financer le déficit actuariel. En septembre 2018, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2017, les cotisations spéciales des membres, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante Cotisations déterminées du Régime, ont été réduites de 2,2 % à 1,9 % des revenus admissibles.

C) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

D) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

E) PRESTATION DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalent à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

F) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des options cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

(suite)

F) FONDS D'ACCUMULATION (suite)

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

G) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les membres ne peuvent plus opter pour un règlement à l'interne.

2. Principales méthodes comptables

PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements sont évalués au prix de clôture au 31 décembre 2019. Si le montant de clôture est inférieur au cours acheteur ou supérieur au cours vendeur, le prix moyen est utilisé.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours du règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COTISATIONS

Les cotisations sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

PRESTATIONS

Les prestations de retraite, de cessation d'emploi et de décès sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et les conditions des investissements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 52 jours dans le Fonds d'accumulation (59 jours en 2018) et 89 jours dans le Fonds de retraite (119 jours en 2018).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 33 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (33 % en 2018), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,9 % (3,4 % en 2018) et une durée moyenne de 6 ans (6 ans en 2018). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 30 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (31 % en 2018), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,9 % (3,4 % en 2018) et une durée moyenne de 6,5 ans (6,5 ans en 2018).

Actions

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie et les fonds communs, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions.

Fonds de stratégies diversifiées

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans des stratégies à rendement absolu qui se concentrent sur des stratégies d'obligations à valeur relative, des stratégies à positions longues et courtes et de co-investissements et placement secondaire en fonds de couverture.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements de revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 142,5 M\$ (177,0 M\$ en 2018). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal

auquel le Régime est exposé. Le risque de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2019 et 2018.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

| Type de risque | Variation | Effet sur le Fonds d'accumulation | Effet sur le Fonds de retraite |
|---|---|--|---|
| Risque de taux d'intérêt | Augmentation (diminution) de 1 % | Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 27,3 M\$ (2018 - 24,3 M\$) | Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 3,2 M\$ (2018 - 3,7 M\$) |
| Risque de change sur les placements | Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 3,9 M\$ (2018 - 2,9 M\$) | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 535 000 \$ (2018 - 489 000 \$) |
| | Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 694 000 \$ (2018 - 650 000 \$) | s.o. |
| Risque de change sur les contrats de change | Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 1,4 M\$ (2018 - 1,5 M\$) | s.o. |
| | Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 319 000 \$ (2018 - 329 000 \$) | s.o. |
| Risque de prix | Variation de 10 % du prix des actions | Variation de 80,7 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2018 - 70,1 M\$) | Variation de 6,6 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2018 - 6,3 M\$) |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(H) DÉTAIL DES PLACEMENTS**

| | Fonds d'accumulation | | Fonds de retraite | |
|----------------------------------|----------------------|--------------|-------------------|------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Équivalents de trésorerie | 62 128 \$ | 58 573 \$ | 4 751 \$ | 6 192 \$ |
| Placements à revenu fixe | | | | |
| canadiens | 309 872 | 286 889 | 39 702 | 47 320 |
| étrangers | 145 187 | 119 908 | 9 666 | 9 631 |
| | 455 059 | 406 797 | 49 368 | 56 951 |
| Titres de participation | | | | |
| canadiens | 278 311 | 268 846 | 61 | 41 |
| étrangers | 418 899 | 353 592 | 65 925 | 62 844 |
| | 697 210 | 622 438 | 65 986 | 62 885 |
| Placements alternatifs* | | | | |
| Actifs réels | 119 491 | 136 627 | 5 349 | 4 499 |
| Actifs réels inscrits en bourse | 10 717 | 16 093 | - | - |
| Placements privés | 99 084 | 61 042 | - | - |
| Fonds de stratégies diversifiées | 58 646 | 50 403 | - | - |
| | 287 938 | 264 165 | 5 349 | 4 499 |
| Total des placements | 1 502 335 \$ | 1 351 973 \$ | 125 454 \$ | 130 527 \$ |

* Les placements alternatifs détenus en devises représentent 70,1 % (74,6 % en 2018) du Fonds d'accumulation. Aucun placement alternatif détenu en devises pour le Fonds de retraite en 2019 et 2018.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2019 | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Fonds d'accumulation | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 62 128 \$ | - \$ | - \$ | 62 128 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 425 948 | 29 111 | 455 059 |
| Titres de participation | 591 449 | 105 761 | - | 697 210 |
| Placements alternatifs | 10 717 | - | 277 221 | 287 938 |
| Total des placements | 664 294 \$ | 531 709 \$ | 306 332 \$ | 1 502 335 \$ |

| | | | | |
|----------------------------------|----------|----------|------|----------|
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | 1 197 \$ | 7 557 \$ | - \$ | 8 754 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - \$ | 787 \$ | - \$ | 787 \$ |

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2018 | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Fonds d'accumulation | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 58 573 \$ | - \$ | - \$ | 58 573 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 384 358 | 22 439 | 406 797 \$ |
| Titres de participation | 530 381 | 92 057 | - | 622 438 \$ |
| Placements alternatifs | 16 093 | - | 248 072 | 264 165 \$ |
| Total des placements | 605 047 \$ | 476 415 \$ | 270 511 \$ | 1 351 973 \$ |

| | | | | |
|----------------------------------|--------|----------|------|----------|
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | 347 \$ | 608 \$ | - \$ | 955 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - \$ | 6 324 \$ | - \$ | 6 324 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2019 | | | | |
|---|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Fonds de retraite | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 4 751 \$ | - \$ | - \$ | 4 751 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 49 368 | - | 49 368 \$ |
| Titres de participation | - | 65 986 | - | 65 986 \$ |
| Placements alternatifs | - | - | 5 349 | 5 349 \$ |
| Total des placements | 4 751 \$ | 115 354 \$ | 5 349 \$ | 125 454 \$ |
| <hr/> | | | | |
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - \$ | 48 \$ | - \$ | 48 \$ |

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2018 | | | | |
|---|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Fonds de retraite | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 6 192 \$ | - \$ | - \$ | 6 192 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 56 951 | - | 56 951 |
| Titres de participation | - | 62 885 | - | 62 885 |
| Placements alternatifs | - | - | 4 499 | 4 499 |
| Total Investments | 6 192 \$ | 119 836 \$ | 4 499 \$ | 130 527 \$ |
| <hr/> | | | | |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - \$ | 84 \$ | - \$ | 84 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

| | Fonds d'accumulation | Fonds de retraite |
|--|----------------------|-------------------|
| Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2018 | 257 919 \$ | 6 952 \$ |
| Achats | 83 040 | - |
| Ventes | (105 331) | (2 321) |
| Variation de la juste valeur | 34 883 | (132) |
| Juste valeur, 31 décembre 2018 | 270 511 \$ | 4 499 \$ |
| Achats | 83 461 | - |
| Ventes | (58 384) | (48) |
| Variation de la juste valeur | 10 744 | 898 |
| Juste valeur, 31 décembre 2019 | 306 332 \$ | 5 349 \$ |

En 2019 et 2018, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change

Fonds d'accumulation

| | | Contrats de change au 31 décembre 2019 | | | |
|-------------------|---------------------|---|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 259 603 | 1,3282 | 6 146 | - |
| Dollar canadien | Euro | 47 150 | 1,4755 | 561 | - |
| Dollar canadien | Dollar australien | 3 153 | 0,9023 | - | 37 |
| Dollar canadien | Yen japonais | 6 367 | 0,0121 | 46 | - |
| Euro | Dollar canadien | 6 888 | 0,6779 | - | 61 |
| Dollar australien | Dollar américain | 6 783 | 1,4530 | 156 | - |
| Dollar américain | Dollar canadien | 5 956 | 0,7598 | - | 89 |
| Dollar américain | Euro | 4 551 | 1,1053 | 44 | 117 |
| Dollar américain | Dollar de Singapour | 3 200 | 0,7327 | 36 | 83 |
| Dollar américain | Yen japonais | 7 913 | 0,0092 | 203 | 200 |
| Livre sterling | Dollar américain | 5 234 | 0,7734 | 135 | 8 |
| Couronne suédoise | Dollar américain | 3 574 | 9,6063 | 94 | - |
| Yen japonais | Dollar canadien | 2 508 | 81,6552 | - | 55 |
| Autres devises | Autres devises | 13 930 | - | 136 | 137 |
| Total | | 376 810 \$ | | 7 557 \$ | 787 \$ |

Fonds d'accumulation

| | | Contrats de change au 31 décembre 2018 | | | |
|------------------|-------------------|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 211 746 | 1,3344 | - | 4 754 |
| Dollar canadien | Euro | 52 585 | 1,5263 | - | 1 441 |
| Dollar canadien | Dollar australien | 4 701 | 0,9656 | 22 | - |
| Dollar canadien | Franc suisse | 1 590 | 1,3622 | - | 36 |
| Yen japonais | Dollar canadien | 5 579 | 84,1026 | 288 | - |
| Dollar américain | Dollar canadien | 5 086 | 0,7447 | 78 | - |
| Livre sterling | Dollar canadien | 2 455 | 0,5910 | 74 | - |
| Euro | Dollar américain | 2 204 | 0,8682 | 25 | 28 |
| Autres devises | Autres devises | 7 262 | - | 121 | 65 |
| Total | | 293 208 \$ | | 608 \$ | 6 324 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change (suite)

| Fonds de retraite | | Contrats de change au 31 décembre 2019 | | | |
|-------------------|------------------|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 3 568 | 1,3141 | 48 | - |
| Total | | 3 568 \$ | | 48 \$ | - \$ |

| Fonds de retraite | | Contrats de change au 31 décembre 2018 | | | |
|-------------------|------------------|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 3 052 | 1,3359 | - | 84 |
| Dollar américain | Dollar canadien | 208 | 0,7335 | - | - |
| Total | | 3 260 \$ | | - \$ | 84 \$ |

5. Revenus de placement

Fonds d'accumulation

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Encaisse et équivalents de trésorerie | 1 299 \$ | 875 \$ |
| Revenu fixe | 10 776 | 8 671 |
| Actions ordinaires | 17 389 | 16 119 |
| Actifs réels | 2 326 | 2 487 |
| Placements privés | 4 221 | 3 166 |
| Fonds de stratégies diversifiées | - | 4 658 |
| Prêts de titres | 179 | 181 |
| Total | 36 190 \$ | 36 157 \$ |

Fonds de retraite

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|----------|----------|
| Encaisse et équivalents de trésorerie | 98 \$ | 61 \$ |
| Revenu fixe | 2 244 | 2 651 |
| Actions ordinaires | 400 | 621 |
| Actifs réels | - | 312 |
| Prêts de titres | 7 | 2 |
| Total | 2 749 \$ | 3 647 \$ |

6. Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers

Le Régime utilise des contrats à terme sur indices boursiers afin de générer de façon efficace et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives afin de respecter les exigences des marchés boursiers.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2019

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

7. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2019, il y a 17 431 \$ (13 548 \$ au 31 décembre 2018) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

8. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

| Fonds d'accumulation | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Salaires et avantages sociaux | 1 096 \$ | 1 039 \$ |
| Fournisseur des services de tenue de dossier | 918 | 835 |
| Frais de garde | 317 | 320 |
| Actuariat | 76 | 30 |
| Frais de TPS/TVQ | 114 | 107 |
| Fiduciaire | 109 | 92 |
| Frais de mesure de performance | 102 | 104 |
| Frais - Retraite Québec | 92 | 91 |
| Fournisseurs de données financières | 92 | 109 |
| Assurance responsabilité | 85 | 83 |
| Audit | 62 | 59 |
| Autres charges | 198 | 137 |
| Total | 3 261 \$ | 3 006 \$ |

| Fonds de retraite | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et avantages sociaux | 97 \$ | 108 \$ |
| Fournisseur des services de tenue de dossier | 69 | 58 |
| Frais de garde | 18 | 18 |
| Actuariat | 6 | 3 |
| Frais de TPS/TVQ | 10 | 11 |
| Fiduciaire | 9 | 10 |
| Frais de mesure de performance | 8 | 9 |
| Frais - Retraite Québec | 8 | 9 |
| Assurance responsabilité | 9 | 9 |
| Audit | 5 | 6 |
| Autres charges | 19 | 14 |
| Total | 258 \$ | 255 \$ |

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

10. Évènement Subséquent

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a caractérisé l'éclosion d'une souche du coronavirus («COVID-19») en tant que pandémie. Les marchés financiers ont été considérablement touchés au Canada et internationalement. À la date du rapport de l'auditeur, les placements du Régime ont connu une baisse de juste valeur depuis la date de clôture comprise entre 10% et 15%. À la suite de cette situation changeante rapidement, le Régime ne peut prévoir l'impact que la COVID-19 aura sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les périodes futures.

GLOSSAIRE

Anciens tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1^{er} janvier 2000.

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

Cotisation supplémentaire de solvabilité Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Couverture de devises L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

Déficit de capitalisation Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

Degré de solvabilité Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées de tous les membres du Régime.

Évaluation de capitalisation Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

Fonds complémentaire Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

Fonds de retraite Actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé depuis le 1^{er} janvier 2011.

Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

Gestion active Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice de référence Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

Membre actif Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

Membre à la retraite Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

Membre différé Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

Nouveaux tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1^{er} janvier 2000.

Option cycle de vie Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Partie A Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Partie B Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1^{er} janvier 2009.

Points de Base Unité de mesure qui représente un centième d'un pourcent.

Régime hybride Régime de retraite incluant des éléments d'un régime à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. La Partie A du Régime est un régime hybride.

Rente minimale à prestations déterminées Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Texte du Régime Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :
 688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
 Montréal (Québec) H3A 3R1
 Tél : (514) 398-6250
 Fax : (514) 398-6889
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

Service d'administration des retraites

John D'Agata

Directeur - Administration
john.dagata@mcgill.ca
 (514) 398-6250

Karen Rasinger

Agente - Communications et administration
karen.rasinger@mcgill.ca
 (514) 398-6250

Joanne St-Denis

Agente - Retraite et avantages sociaux
joanne.st-denis@mcgill.ca
 (514) 398-2748

Service des placements

Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.

Chef des placements et trésorière
sophie.leblanc2@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Mathieu Boivin, CFA

Directeur Investissements
mathieu.boivin@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Kendra Racine, CPA, CA

Gestionnaire principale, finance et gouvernance
kendra.racine@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).

NOTES



mcgill.ca/hr/pensions/mupp